



DECISION N° 206 / D / FODECC / ADM / DAF / SIGAMP / DU 29 SEPT 2025 SEPTEMBRE 2025 PORTANT ATTRIBUTION DU
MARCHÉ N° 002 PASSE APRES APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT
N°001/AOIR/FODECC/CIPM/CCCMP-SPI/2025 / DU 17 JUIN 2025, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR LE RECRUTEMENT
D'UNE ENTREPRISE POUR L'ÉVOLUTION DES APPLICATIONS EXISTANTES ET LE DÉVELOPPEMENT D'UN SYSTÈME DE
TRAÇABILITÉ DANS LE CADRE DU DÉPLOIEMENT NATIONAL DES ACTIVITÉS DU GUICHET PRODUCTEURS AU
CAMEROUN POUR LE COMPTE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES CACAO ET CAFÉ (FODECC) EN DEUX
(02) LOTS INDÉPENDANTS (LOT N° 2)

L'ADMINISTRATEUR DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

- VU La Constitution du Cameroun ;
- VU La Loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;
- VU La Loi n°2018/011 du 12 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat ;
- VU La Loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
- VU Le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- VU Le Décret N°2006/085 du mars 2006 portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement des Filières Cacao et Café ;
- VU Le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- VU Le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- VU Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- VU Le Décret N° 2025 / 013 du 14 Janvier 2025 portant réorganisation et fonctionnement du FODECC
- VU Le Recrutement de Monsieur NENGUE SAMUEL DONATIEN en qualité d'Administrateur du FODECC ;
- VU Le Contrat de travail de Monsieur NENGUE SAMUEL DONATIEN signé le 17 novembre 2016 ;
- VU L'avis d'appel d'offres International Restreint N°001/AOIR/FODECC/CIPM/CCCMP-SPI/2025 / du 17 juin 2025, en procédure d'urgence, pour le recrutement d'une entreprise pour l'évolution des applications existantes et le développement d'un système de traçabilité dans le cadre du déploiement national des activités du Guichet Producteurs au Cameroun pour le compte du Fonds de Développement des filières Cacao et Café (FODECC) en deux (02) lots indépendants ;
- VU La proposition d'attribution de la Commission de Passation des Marchés en date du 05 septembre 2025 ;
- VU L'avis favorable de la commission centrale de contrôle des marchés en date du 23 septembre 2025.

DECIDE

Article 1er : Le Groupement DIMSOFT CAMEROUN & AEF AUDIT CONSEIL SARL, Téléphone: 676 95 41 74 est attributaire du lot n°2 du Marché relatif à l'avis d'appel d'offres International Restreint N°001/AOIR/FODECC/CIPM/CCCMP-SPI/2025 / du 17 juin 2025, en procédure d'urgence, pour le recrutement d'une entreprise pour l'évolution des applications existantes et le développement d'un système de traçabilité dans le cadre du déploiement national des activités du Guichet Producteurs au Cameroun pour le compte du Fonds de Développement des filières Cacao et Café (FODECC) en deux (02) lots indépendants ; pour un montant de **FCFA 703 795 571 (sept cent trois millions sept cents quatre-vingt-quinze mille cinq cent soixante-onze) TTC** et un délai de **dix (10) mois**.

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- Autres

Fait à Yaoundé, le **29 SEPT 2025**

Le Maître d'Ouvrage

NENGUE Samuel Donation



Ja

COMMUNIQUE N° 004/C/FODECC/ADM/DAF/SIGAMP du 29 SEPT 2025

PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N°001/AOIR/FODECC/CIPM/CCCMP-SPI/2025 / DU 17 JUIN 2025, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE POUR L'ÉVOLUTION DES APPLICATIONS EXISTANTES ET LE DÉVELOPPEMENT D'UN SYSTÈME DE TRAÇABILITÉ DANS LE CADRE DU DÉPLOIEMENT NATIONAL DES ACTIVITÉS DU GUICHET PRODUCTEURS AU CAMEROUN POUR LE COMPTE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES CACAO ET CAFÉ (FODECC) EN DEUX (02) LOTS INDÉPENDANTS (LOT N° 2)

FINANCEMENT : BUDGET DU FODECC EXERCICE 2025

L'Administrateur du Fonds de développement des filières cacao et café (FODECC) porte à la connaissance des candidats ayant participé à la Consultation dont l'objet est susmentionné que le Groupement DIMSOFT CAMEROUN & AEF AUDIT CONSEIL SARL, Téléphone: **676 95 41 74** a été déclaré attributaire du marché relatif à ladite Consultation **Lot N°2**, pour un montant de **FCFA 703 795 571 (sept cent trois millions sept cents quatre-vingt-quinze mille cinq cent soixante-onze) TTC** et un délai de **dix (10) mois**.

Le groupement retenu est par conséquent invité à bien vouloir prendre l'attache du secrétariat de l'Administrateur du FODECC sis au Boulevard Jean Paul II Golf-Yaoundé, 2ième étage, téléphone 222 21 88 26, E-mail : contact@fodecc.cm (Service SIGAMP), pour la suite de la procédure.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué, y compris leur caution de soumission, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme en charge de la régulation des marchés publics.

Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Yaoundé, le **29 SEPT 2025**

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- Autres

Le Maître d'Ouvrage,



NENGUE Samuel Donatien